



# Le régime juridique de l'indivision selon le Code civil : règles générales et spéciales

Conseils pratiques publié le 23/11/2023, vu 1629 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

**Le régime juridique de l'indivision selon le Code civil : règles générales et spéciales + Doctrine**

**Code civil, dila, légifrance :**

## Article 815

Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 2 () JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007

Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'**indivision** et le partage peut toujours être provoqué, à moins qu'il n'y ait été sursis par jugement ou convention.

**Source à jour et de plus :**

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136538/#LEO](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136538/#LEO)

## Article 1873-1

Création Loi n°76-1286 du 31 décembre 1976 - art. 5 () JORF 1er janvier 1977 en vigueur le 1er juillet 1977

Ceux qui ont des droits à exercer sur des **biens indivis**, à titre de propriétaires, de nus-propriétaires ou d'usufruitiers peuvent passer des conventions relatives à l'exercice de ces droits.

**Source à jour et de plus :**

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006118124/#LEO](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006118124/#LEO)

**CONNEXE :**

<https://aurelienbamde.com/2021/08/26/lacquisition-de-biens-en-indivision-sous-le-regime-de-la-separation-de-biens-acquisition-conjointe-et-presomptions-dindivision/>